

Editorial

Le congrès qui s'est tenu à Paris 6 la semaine dernière a fait une large place à la formation des enseignants. La réflexion puis les échanges en séance plénière et en commission ont permis de doter le SNESUP de mandats clairs sur la formation des enseignants.

La lourdeur des tâches entraînée par de processus de l'intégration et le cahier des charges des formations ne doivent pas éloigner les collègues des IUFM des problèmes qui se posent à l'heure actuelle à l'université française, en particulier, la loi sur l'autonomie. Nous sommes tous concernés. Participez aux Assises locales de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi qu'à la journée nationale.

Michèle Gabert

Sommaire :

* mandats de congrès

* assises de l'enseignement supérieur

Des mandats pour la formation des enseignants à l'issue du Congrès

Les rapporteurs de la commission 1 (formation des enseignants, masters), Martine Gest et Jean Demalander, membres du collectif « fdm », ont proposé au Congrès, qui les a adopté, les mandats suivants.

Ces mandats définissent une orientation. Les collègues doivent s'en emparer, en débattre et apporter leurs contributions.

Un cadrage national pour l'intégration des IUFM

Un cadrage national a posteriori doit permettre la mise en cohérence des situations de l'ensemble des IUFM :

- la mise en place de procédures transitoires (maintien des anciens conseils) ;
- une réglementation claire qui permette une représentation équitable, au sein du Conseil de l'Ecole interne, des différentes catégories de personnels intervenant dans les formations ainsi que des représentants des organisations syndicales

représentatives des premier et second degrés ;

- la création d'une commission consultative nationale des IUFM (qui se substitue à la commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres que le ministère a mise en place de façon discrétionnaire), comportant des représentants élus des personnels et dont les missions devraient s'articuler avec celles du CNESER en ce qui concerne l'harmonisation des formations, l'évaluation des plans de formation, la détermination des cartes des formations.

Abrogation du cahier des charges des formations

Le SNESUP demande la suppression du cahier des charges des formations (abrogation de l'arrêté de décembre 2006) dans la perspective d'une négociation ouvrant sur la définition d'une formation à la fois plus professionnelle et plus universitaire, réellement adossée à la recherche.

Agenda

Assises de l'enseignement supérieur

Paris

lundi 2 juillet

Les IUFM
doivent y prendre
toute leur part

Formateurs,
participez
aux assises locales

Vous avez des questions
à poser, des
informations à
transmettre.
Vous pouvez joindre le
collectif à

formations@snesup.fr

Exprimez-vous sur le
forum

[forum-fdm@list-
snesup.fr](mailto:forum-fdm@list-snesup.fr)

Contact téléphonique

01/44/79/96/18

Suite des mandats adoptés au congrès

Des masters pour la formation des enseignants

Le SNESUP rappelle son attachement au recrutement des enseignants par des concours nationaux au sein de la fonction publique d'Etat, concours dont il demande la rénovation.

Le SNESUP se donne le mandat d'œuvrer au développement de masters intégrant les besoins de formation pour les métiers de l'enseignement. Ces masters doivent s'inscrire dans un cadrage national, afin de garantir une cohérence entre les différentes universités.

Le SNESUP émet le vœu que les équipes universitaires (Université, IUFM) inventent des masters qui prennent en compte les spécificités des métiers de l'enseignement.

Dans une première étape il faut identifier les masters existants qui rendent possible la délivrance de crédits ECTS en leur sein.

Dans l'immédiat, le SNESUP demande qu'après approbation par les instances de l'Université des plans de formation de l'IUFM concerné, des modules de formation soient intégrés dans des parcours de masters et permettent la délivrance de crédits ECTS dans les masters habilités.

Soucieux de l'élévation du niveau de recrutement et de qualification des enseignants, le SNESUP a pour objectif le recrutement à terme, par des concours nationaux, des enseignants sur la base d'un master.

Développer la recherche en éducation

Afin de favoriser l'articulation entre enseignement et recherche pour la formation des enseignants, le SNESUP demande :

- des moyens nécessaires pour articuler enseignement et recherche en IUFM ;
- l'ouverture de concours réservés permettant le recrutement comme enseignants chercheurs des formateurs docteurs qualifiés ; ce vivier permettrait d'augmenter le nombre d'enseignants chercheurs dans les IUFM qui n'en ont pas été suffisamment pourvus ;
- la qualification par la recherche des formateurs de terrain (conseillers pédagogiques, PEIMF) ;
- le renforcement d'équipes pluri-catégorielles de formateurs construites sur un principe qui pourrait être le suivant : tuteurs, conseillers pédagogiques, PEIMF seraient recrutés (avec 5 ans minimum d'exercice du métier) après obtention d'un master formation de formateur ; ils pourraient ensuite postuler pour un poste à temps plein en IUFM et bénéficier d'un service intégrant la préparation d'une thèse ; une décharge destinée à cette préparation leur serait alors garantie.

Avec ce système, la formation des enseignants serait alors pleinement en prise avec la recherche et l'université puisque chaque formateur serait titulaire d'une qualification universitaire.

Le SNESUP s'engage par ailleurs à être à l'initiative d'une journée de réflexion consacrée à la recherche en éducation. Cette journée sera construite dans le cadre d'un partenariat largement ouvert.